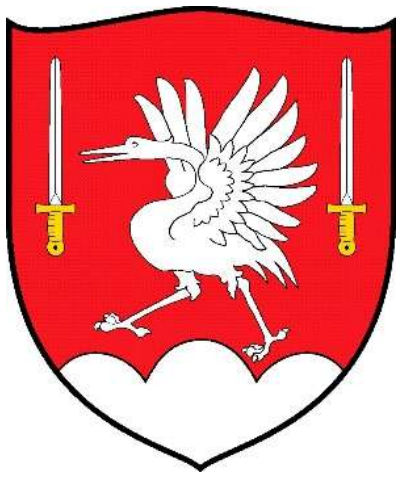
N° 154 Novembre 2026

Commune de Bas-Intyamon



Les Chroniques de Bas-Intyamon

Convocation à l'assemblée communale ordinaire du 1er décembre 2026

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 1er décembre 2026 à 20H00
à la salle Bourgo – 1er étage – route de l'Intyamon 36 – Enney

---

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2026 (il ne sera pas lu)

2. Budgets 2027 (ils ne seront pas lus)

   2.1 de résultats

   2.2 des investissements :

   2.2.1 Contribution à une nouvelle installation de tir à 300 m. (stand de Grandvillard) (01/27)
   2.2.2 Adduction d'eau des alpages : réfection adduction eau pour chalets des Esserts (02/27)
   2.2.3 Mise à jour du plan d'évacuation des eaux usées - PGEE (03/27)

   2.3 Rapport de la Commission financière

   2.4 Vote des budgets de résultats et des investissements

3. Présentation de la planification financière 2027 – 2031 et rapport de la Commission financière.

4. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Ils sont également publiés sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2.1 Budget de résultats

Le budget de l'exercice 2027 présente un excédent de charges de **CHF 975'628.-** (*CHF 820'159.- pour 2026*). Une augmentation par rapport au budget 2026 de CHF 155'469.- est ainsi constatée.

Au global, les charges sont supérieures de CHF 751'623.- (+ 7.8%) au budget 2026. Les revenus sont également supérieurs pour CHF 596'154 (+ 6.8%).

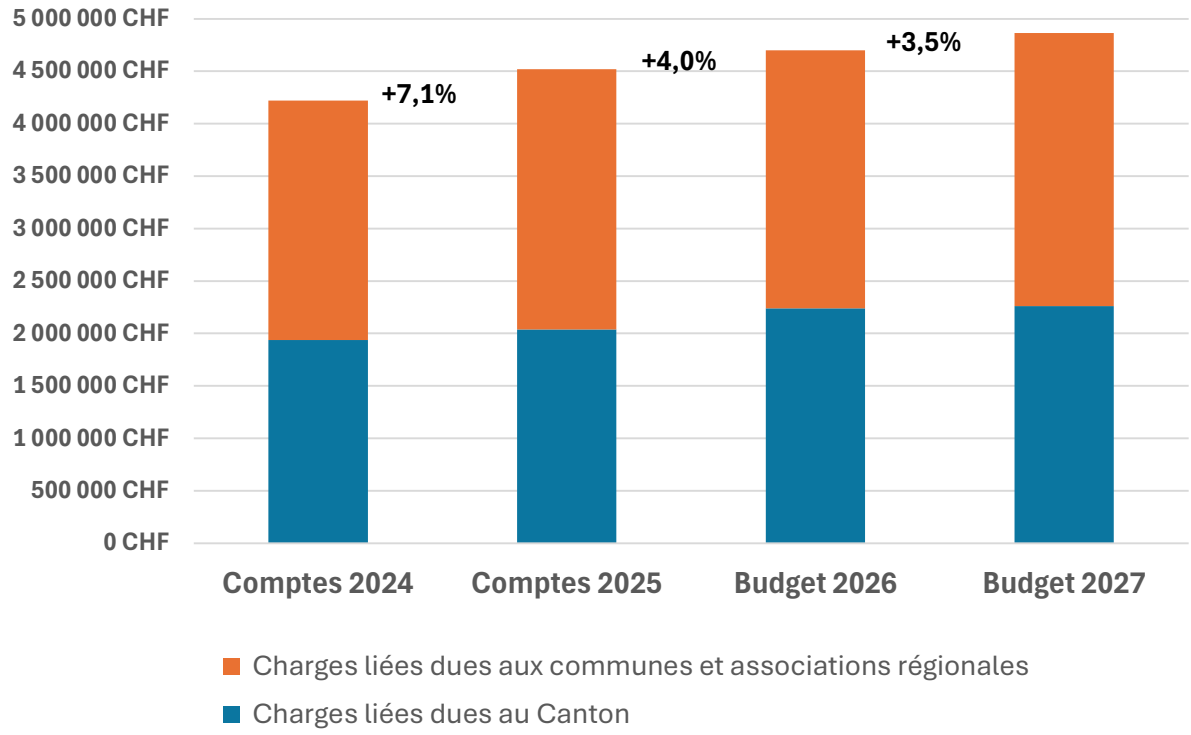
Budget 2027 de résultats

Total des charges	CHF	10'343'892
Total des revenus	CHF	9'368'264
Excédent de charges	CHF	**975'628**

	Compte de résultats par fonctions	**Budget 2027 Charges**	**Revenus**
0	Administration	**1'086'695.00**	**137'650.00**
1	Ordre et sécurité publique, défense	**255'958.00**	**122'250.00**
2	Formation	**3'538'799.00**	**662'105.00**
3	Culture, sports et loisirs	**148'963.00**	**4'175.00**
4	Santé	**999'778.00**	**5'500.00**
5	Prévoyance sociale	**1'048'978.00**	**1'600.00**
6	Trafic et télécommunications	**872'589.00**	**92'320.00**
7	Protection environnement et aménagement territoire	**1'807'786.00**	**1'642'567.00**
8	Economie publique	**298'732.00**	**124'400.00**
9	Finances et impôts	**285'614.00**	**6'575'697.00**
	Totaux	**10'343'892.00**	**9'368'264.00**
	Résultat / Excédent de charges		**975'628.00**

Budget de résultats 2027 - commentaires

A l'instar des exercices annuels précédents, nous constatons que les charges dites liées, tant les participations aux charges cantonales que celles aux associations régionales et communes, progressent inexorablement.



Les charges imposées par le Canton ou les associations régionales représentent plus de 40% du total des dépenses annuelles. Les autorités communales n'ont pas le pouvoir d'influencer celles-ci. Elles doivent composer avec ces obligations financières dans le cadre de la gestion budgétaire.

	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027
Total des charges	9'605'859	10'202'706	10'829'488	9'592'269	10'343'892
Charges liées	3'861'024	4'220'941	4'520'528	4'699'505	4'865'953
Charges liées en % du total des charges	**40.2%**	**41.4%**	**41.7%**	**49.0%**	**47.0%**

0 Administration

L'augmentation des charges globales de cette rubrique s'élève à CHF 37'402.- en regard du budget 2026. L'écart aux comptes annuels 2025 représente une baisse de ces dépenses (- CHF 8'538.-).

1 Ordre et sécurité publique, défense

Ce chapitre enregistre une augmentation globale des charges à hauteur de CHF 11'583.- (+ 4.7%) par rapport au budget de l'exercice 2026.

Les charges du Service des curatelles de la Haute-Gruyère accusent une hausse de 14.9% par rapport au budget 2026 pour atteindre un total 2027 de CHF 111'260.- (CHF 87'375.- aux comptes 2025). Cela représente un montant de CHF 63.250 par habitant (contre CHF 56.373 / budget 2026).

2 Formation

Les charges globales de ce chapitre sont en hausse de CHF 175'131.- (+5.2%) par rapport au budget 2026 (*+ CHF 198'625.- par rapport aux comptes 2025*). Les revenus accusent, quant à eux, une croissance de CHF 56'510.- au budget 2026.

Les prévisions relatives aux participations aux dépenses cantonales pour les écoles enfantines et primaires affichent un total de CHF 744'615.- soit une augmentation par rapport au budget 2026 de CHF 36'785.- (+ 5.2%).

		Budget 2027	Ecarts à B2026	Ecarts % B 2026		Ecarts % C 2025	
Participation aux dépenses cantonales							
2110.3611.00	Enfantines	139'685	6'440	4.8%	133'245	3.1%	135'522
2120.3611.00	Primaires	604'930	30'345	5.3%	574'585	6.1%	569'998
	Total	**744'615**	**36'785**	**5.2%**	**707'830**	5.5%	**705'521**

Les dépenses du cycle d'orientation présentent une augmentation de 15% (CHF 88'773.-) en regard du budget 2026 pour atteindre CHF 677'968.-. La progression par rapport aux comptes 2025 s'élève à CHF 110'543.- (+19.5%).

La participation à l'aide aux institutions spécialisées (charge cantonale liée) enregistre une augmentation importante de plus de 10% par rapport aux prévisions 2026 (+ CHF 27'268.-).

3 Culture, sports et loisirs

Ce chapitre fait état d'une légère diminution des charges globales de CHF 8'982.- (-5.7%) par rapport au budget 2026.

4 Santé

Ce dicastère intègre essentiellement des charges liées cantonales et régionales. Les principales sont ci-après répertoriées en comparaison avec le budget 2026.

Nous noterons tout de même la forte progression des charges enregistrées entre 2026 et 2027 de près de CHF 163'200 (+19.5%). Ces dépenses accusent une augmentation de CHF 200'250.- ou +25% entre les comptes 2025 et les prévisions 2027.

		Comptes 2025	Budget 2026	Ecarts B26 - B27	Budget 2027
4120.3612.00	Participation aux homes médicalisés régionaux	120'050	111'140	***3'763***	114'903
4120.3631.00	Subventionnement frais d'accompagnement en EMS	306'669	317'490	***42'695***	360'185
4210.3612.00	RSSG - soins à domicile et aide familiale	215'485	233'330	***-1'001***	232'329
4210.3612.01	RSSG - frais de gestion	15'795	18'155	***3'277***	21'432
4210.3612.02	RSSG - indemnités forfaitaires	101'650	113'090	***10'701***	123'791
4210.3612.03	RSSG - puériculture	6'449	6'530	***154***	6'684
4210.3612.04	RSSG - CRAPA, concept régional accompagnement à la personne	0	0	***99'554***	99'554
4220.3612.01	RSSG - concept sanitaire fribourgeois	1018	1'030	***-205***	825
	Totaux	**767'116**	**800'765**	**158'938**	**959'703**

5 Prévoyance sociale

Le total des charges de ce dicastère diminue de CHF 67’678.- par rapport aux prévisions 2026 (augmentation par rapport aux comptes 2025 de CHF 69'472.-) pour atteindre un montant de CHF 1'048'978.-.

		Comptes 2025	Budget 2026	*Ecarts B26 - B27*	Budget 2027
5220.3631.00	Participation communes à financement prestations complémentaires AI (*)	-	60'155	**- 60'155**	-
5230.3631.00	Institutions pour personnes handicapées ou inadaptées	498'348	511'090	**46'132**	557'222
5320.3631.00	Participation communes à financement prestations complémentaires AVS (*)	-	83'410	**- 83'410**	-
5410.3631.00	Financement AF pour personnes sans activité lucrative	9'757	10'405	**410**	10'815
5430.3631.00	Avance sur contributions d'entretien non récupérées	10'878	-	**11'795**	11'795
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	113'864	85'000	**30'000**	115'000
5720.3611.01	LASoc - Services sociaux	1'026	9'176	**876**	10'052
5720.3612.00	RSSG - Service social régional, aide matérielle et MIS	256'940	273'925	**- 27'173**	246’752
	Totaux	**890'813**	**1'033'161**	**- 81’525**	**951’636**

(*) Suite au refus, en votation populaire le 26 avril 2026, de la Loi sur l’assainissement des finances de l’Etat (LAFE), il n’y a pas de montant à charge des communes **pour les prestations complémentaires AVS/AI en 2027** (ni en 2026). En effet, une modification de la loi cantonale sur les prestations complémentaires à l’assurance-vieillesse, survivants et invalidité (RSF 841.3.1) est nécessaire pour un tel financement par les communes.

6 Trafic et télécommunications

Le budget 2027 total de ce chapitre affiche une diminution des charges de CHF 22’457.- sur le budget 2026 (+ CHF 8’155.- en regard des comptes 2025). Les revenus envisagés sont en progression (+CHF 8’990.-).

La participation aux indemnités d’exploitation du trafic régional affiche, pour 2027, une baisse de CHF 7'407.- ou -7.0% par rapport au budget 2026. Cependant, en regard des comptes 2025, nous notons une augmentation de ces charges à hauteur de CHF 16'868.- (+20.6%).

7 Protection environnement et aménagement territoire

7101 Approvisionnement en eau communal

Ce chapitre s'autofinance à 100% conformément aux dispositions légales. L'attribution nette au financement spécial du maintien de la valeur (financé par les taxes de base) s'élève à CHF 79'596.-. Un prélèvement au financement spécial de l'équilibre du compte est envisagé pour CHF 136'175.-.

7201 Traitement communal des eaux usées

Ce chapitre s'autofinance également à 100%. Une attribution au financement spécial du maintien de la valeur (CHF 95'450.-) et un prélèvement au financement spécial de l'équilibre du compte (CHF 29'318.-) sont envisagés.

7301 Gestion communale des déchets

Ce poste est financé à hauteur de 84.9% (*contre 82.7% au budget 2026, 100% aux comptes 2025*). Il présente des charges de CHF 252'195.- et des revenus estimés à CHF 214'000.-. (*la législation autorise un taux minimum de couverture de 70% à 100*%).

7410 Correction de cours d'eau

Les charges totales sont en diminution de CHF 10'839.- par rapport aux prévisions budgétaires 2026, étant précisé que des entretiens moins importants sont envisagés (- CHF 10'000.-).

8 Economie publique

Pour rappel, à la suite de la réévaluation du patrimoine 2024, les chalets communaux font partie du patrimoine financier. Les charges relatives à ces entretiens ne doivent plus être assimilées à des investissements mais à des charges d'exploitation. Les travaux d'entretiens ont été limités à CHF 30'000.- en 2027 au lieu de CHF 55'000.- envisagés en 2026. Ils concernent la réfection des crépis de fondations afin de pérenniser les murs existants et la protection des fondations (chalet des Londzornes Devant - Enney). Ces travaux n'ont pas été réalisés en 2026.

Etant précisé la création de la Corporation forestière « Les Merlas », la comptabilité n'est plus intégrée dans les comptes de la Commune de Bas-Intyamon. Il en résulte une diminution importante du total des charges et revenus sur le chapitre « 8 Economie publique » et par cascade sur le total général des charges et revenus du budget de résultat 2027.

9 Finances et impôts

De manière globale, les recettes progressent de CHF 14’827.- par rapport à 2026.

Elles sont principalement répertoriées sous :

		COMPTES 2025	BUDGET 2026	*Ecarts B26-B27*	BUDGET 2027
9100	**Impôts communaux ordinaires**	5'122'718.12	4'585'860.00	- 1'427.00	4'584'433.00
dont					
9100.4000.00	*Impôt revenu (PP)*	*3'393'825.65*	*3'426'700.00*	38'300.00	*3'465'000.00*
9100.4001.00	*Impôt fortune (PP)*	*161'400.00*	*164'030.00*	26'970.00	*191'000.00*
9100.4010.00	*Impôt bénéfice (PM)*	*604'250.00*	*698'000.00*	- 148'000.00	*550'000.00*
9100.4011.00	*Impôt capital (PM)*	*30'322.30*	*30'320.00*	3'010.00	*33'330.00*
9101	**Impôts communaux spéciaux**	930'572.35	1'034'000.00	10'000.00	1'044'000.00
9300	**Péréquation financière intercommunale**	494'052.00	432'970.00	- 2'566.00	430'404.00

Les recettes fiscales ordinaires envisagées (*impôt sur revenu/fortune des personnes physiques et impôt sur le bénéfice et capital des personnes morales*) régressent de CHF 79’720.- en regard des prévisions 2026 ceci notamment en raison des prévisions à la baisse sur l’impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Il a été tenu compte des prévisions fiscales établies par le Canton tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Les amortissements obligatoires et les intérêts des dettes tiennent compte des investissements terminés et des nouveaux objets soumis à l’assemblée.

Le capital propre non affecté doit pouvoir couvrir la perte estimée. Au 31 décembre 2025, celui-ci s’élève à CHF 9’229’999.- (./. déficit envisagé pour 2026 : - CHF 820’159.-), soit CHF 8'409’840.- avant résultat 2027. Le déficit 2027 serait donc couvert par le capital propre au bilan au 31.12.2026.

Capital propre non affecté au 31 décembre 2025		9'229'999
Déficit projeté pour exercice 2026	-	820'159
Capital propre non affecté au 31 décembre 2026 projeté		**8'409'840**
Déficit budget 2027	**-**	**975’628**

Budget des investissements 2027

Compte des investissements		Budget 2027 Dépenses	Recettes
0	Administration	**1'078'400.00**	**-**
1	Ordre et sécurité publique, défense	**69'000.00**	**-**
2	Formation	**38'260.00**	**-**
3	Culture, sports et loisirs	**-**	**-**
4	Santé	**-**	**-**
5	Prévoyance sociale	**-**	**-**
6	Trafic et télécommunications	**569'080.00**	**285'420.00**
7	Protection environnement et aménagement territoire	**2'019'700.00**	**959'345.00**
8	Economie publique	**-**	**168'800.00**
9	Finances et impôts	**-**	**-**
	Totaux	**3'774'440.00**	**1'413'565.00**
	Investissements nets		**2'360'875.00**

Le total des investissements bruts du budget 2027 se répartit comme suit :

		Nouveaux objets 2027 soumis à vote	Reports	Totaux
		(cf messages)		
0	Administration	-	1'078'400.00	1'078'400.00
1	Ordre public et sécurité publique, défense	69'000.00	-	69'000.00
2	Formation	-	38'260.00	38'260.00
6	Trafic et télécommunications	-	569'080.00	569'080.00
7	Protection environnement et aménagement territoire	180'000.00	1'839'700.00	2'019'700.00
8	Economie publique	-	-	-
	Totaux	**249'000.00**	**3'525'440.00**	**3'774'440.00**

Investissements déjà votés et reportés

Comptes	Libellés	Montants reportés au budget 2027 Montant CHF Dépenses	Recettes
0292.5030.00	Réfection toiture	25'000.00	
0298.5040.00	Rénovation des appartements - ancienne école VSM	1'053'400.00	
2170.5040.01	Etude agrandissement accueil extrascolaire	38'260.00	
6150.5010.05	Liaison piétonne Afflon-Enney, Chemin des Charrières	426'000.00	
6150.5030.00	Zones 30	80'000.00	
6150.5030.01	Etude pour 2 arrêts de bus - Route des Rez	63'080.00	
6150.6310.01	Subvention d'investissement sur liaison piéton. Afflon, Chemin des Charrières	-	285'420.00
7101.5031.01	Constructions de réservoirs et de conduites 2023	145'000.00	
7101.5031.02	Adduction d'eau | Maillage Les Charrières	310'000.00	
7102.6370.01	Participation de tiers	-	25'995.00
7201.5032.00	Constructions de canalisations	69'770.00	
7410.5030.04	Endiguements 2024 : Les Bahlye	100'930.00	
7410.5030.05	Endiguements : Torrent du Dâh	1'182'000.00	
7410.5030.06	Endiguements 2025	32'000.00	
7410.6310.04	Subventions cantonales 2024	-	57'750.00
7410.6310.05	Subventions cantonales 2025	-	820'000.00
8181.6310.04	Subventions cantonales 2023	-	58'080.00
8181.6310.05	Subventions cantonales 2024	-	59'520.00
8181.6310.06	Subventions cantonales 2025	-	51'200.00
		3'525'440.00	**1'357'965.00**

Investissements nets	**2'167'475.00**

2.2 Budget des investissements

COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamon

Objet :

Message 01/27
Contribution nouvelle installation de tir à 300 m. / Stand de Grandvillard

___

Référence comptable :
1610.5620.00 Contribution à nouvelle installation de tir - Stand Grandvillard

___

But de la dépense

L'installation Polytronic du stand de tir de Grandvillard date de 1988 et est devenue obsolète : sa maintenance ne sera bientôt plus assurée et les pièces de rechange ne seront plus disponibles. Comme le fonctionnement du stand en dépend directement, son renouvellement est indispensable. L'investissement est réparti entre les communes de Bas-Intyamon et de Grandvillard (40% chacune) et la Société de tir (20%).

Renouveler cette installation vise trois objectifs : garantir la continuité des tirs obligatoires que la commune doit légalement assurer (art. 133 LAAM), sécuriser une infrastructure vieillissante, et préserver l'activité d'un club qui compte près d'un tiers de jeunes de 14 à 20 ans parmi ses membres.

Plan de financement

L'estimation des travaux se monte à CHF 63'600.- HT (CHF 69'000.- TTC). Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 33 1/3 ans.

1610.5620.00 Contribution à nouvelle installation de tir - Stand Grandvillard	CHF	69'000.00
Total à financer	**CHF**	**69'000.00**
Coût annuel d'intérêts (financé par liquidités)	CHF	0.00
Coût annuel amortissement 3.0 % sur CHF 69'000.00	CHF	2'070.00

L'Assemblée communale doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de CHF 69'000.- TTC pour le renouvellement de l'installation de tir et son financement par les liquidités courantes. Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter cette dépense.

Le Conseil communal

COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamon

Objet :

Message 02/27
Réfection adduction eau pour chalets des Esserts

—

Références comptables :
7102.5031.01 Adduction d'eau des alpages

——

But de la dépense :

Réfection du captage et de la conduite d'eau alimentant les alpages et chalets des Esserts d'Amon et d'Avau.

Plan de financement :

Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 80 ans.

7102.5031.01 Adduction d'eau des alpages	CHF	80'000.00
7102.6310.00 Subventions d'investissements envisagées : 32 % sur CHF 80'000.-	CHF	- 25'600.00
Total à financer	**CHF**	**54'400.00**
Coût annuel amortissement 1.25 % sur CHF 54'400.00	CHF	680.00

L'Assemblée communale doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de **CHF 80'000.- TTC** (*avant déduction des subventions d'investissements*) pour la réfection du captage et de la conduite d'eau alimentant les alpages et chalets des Esserts d'Amon et d'Avau et son financement par les liquidités courantes.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter cette dépense.

Le Conseil communal

COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamon

Objet :

Message 03/27
Mise à jour du plan d'évacuation des eaux usées (PGEE)

___

Références comptables :
7201.5290.00 Mise à jour du plan d'évacuation des eaux usées (PGEE)

___

But de la dépense

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est l'outil de planification qui recense, à l'échelle d'une commune, l'ensemble des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées et pluviales, et qui définit les mesures à planifier pour les années à venir. La législation fédérale sur la protection des eaux et la législation cantonale obligent la commune à entretenir et à actualiser cet instrument, afin de garantir une gestion conforme et durable de ses réseaux. Or le PGEE actuellement en vigueur date de 2007. Il n'a fait l'objet d'aucune actualisation depuis lors et ne reflète plus la réalité des infrastructures ni les exigences réglementaires actuelles : il est aujourd'hui largement obsolète.

Le PGEE se compose de 12 modules. Le présent investissement porte sur les 4 premiers (propriété des installations, gestion des données, cadastre des installations, état et entretien), dont la mise à jour permettra de consolider les données de base et, ainsi, de chiffrer précisément le solde nécessaire à l'actualisation des 8 modules restants. Il s'agit donc d'une première étape structurante, qui conditionne la suite du projet.

Plan de financement

L'estimation des travaux se monte à CHF 100'000.-.
Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 15 ans.

7201.5290.00 Mise à jour du plan d'évacuation des eaux usées (PGEE)	CHF	100'000.00
Total à financer	**CHF**	**100'000.00**
Coût annuel d'intérêts 0 % sur CHF 100'000.00	CHF	0.00
Coût annuel amortissement 6.67 % sur CHF 100'000.00	CHF	6'670.00

Le financement aura lieu par un prélèvement sur la réserve.

L'Assemblée communale doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de **CHF 100'000.-** pour la mise à jour du PGEE – phase 1 et son financement par un prélèvement à la réserve.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter cette dépense.

Le Conseil communal

HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale	✉	Commune de Bas-Intyamon Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney
Téléphone	☎	026 921 81 00
Web	🌍	www.bas-intyamon.ch
E-Mail	📠	commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Immaculée Conception	7 et 8 décembre 2026
Vacances de fin d'année	du 21 décembre 2026 au 1er janvier 2027